

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/09/2014

Application agréée E-legalite.com

004-25 04 01 072-2014 09 16-DEL 14_03_B6_01-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
16/09/2014

L'an deux mille quatorze, le seize septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au domaine de Valx à Moustiers-Sainte-Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	12	12
Total des voix : 13		

Etaient présents :

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Antoine FAURE : Aups ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Annick BATESTI : La Bastide ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon-sur-Verdon ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Patricia BRUN : Moustiers-Sainte-Marie ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux-les-bains ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson

1 représentant des Conseils généraux (porteur de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
04/09/2014

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Délibération
n° 14 -09 - B6 - 01

Mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve sur le Bas Verdon – année 2015

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), le PNR Verdon a lancé une étude globale qui a, entre autre, abouti à l'élaboration d'un plan pluriannuel d'entretien et de restauration de l'ensemble du bassin versant du Verdon. Ces travaux sont nécessaires pour le bon fonctionnement naturel des hydro-systèmes mais également pour préserver les intérêts socio-économiques dans les zones urbanisées.

Il n'existe pas sur le Bas Verdon de structure intercommunale ayant la compétence entretien des cours d'eau. Le PNR Verdon bénéficie donc depuis le 3 janvier 2007 de l'arrêté inter préfectoral l'autorisant à réaliser les travaux et les déclarant d'intérêt général. Le PNR Verdon sera donc maître d'ouvrage, et une convention financière avec les communes concernées permettra à celles-ci de reverser au Parc la part d'autofinancement des travaux ainsi réalisés.

Le présent dossier concerne les actions d'entretien ou de restauration prévues la 2^{ème} année du plan d'entretien 2014-2021.

Coût total TTC : 85 906 €
Agence de l'eau : 25 772 €
Conseil régional : 14 318 €
Conseil général 04 : 3 220 €
Conseil général 83 : 3 288 €
EDF : 22 126 €
Autofinancement
(apporté par les communes): 17 182 €

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers tels que décrits ci-dessus ;
- autorisent le Président à signer les conventions avec les communes de Vinon-sur-Verdon, Gréoux-les-Bains, Esparron de Verdon, Quinson, et St Julien le Montagnier pour le versement au Parc de la part d'autofinancement incombant aux communes ;
- autorisent le Président à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 25/09/2014
et publication le 23/09/2014



REÇU EN PREFECTURE

Le 25/09/2014

Application agréée E.legalite.com

004-250401072-20140916-DEL14_09_B6_02-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
16/09/2014

L'an deux mille quatorze, le seize septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au domaine de Valx à Moustiers-Sainte-Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	12	12
Total des voix : 13		

Etaients présents :

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon-sur-Verdon ; **Bernard MAGNAN** : Valensole ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Patricia BRUN** : Moustiers-Sainte-Marie ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux-les-bains ; **Jean BACCI** : Moissac-Bellevue ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
04/09/2014

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Délibération
n° 14 -09 - B6 - 02

Pérennisation du poste de technicien rivière – année 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Charte du Parc,
Vu le contrat de rivière Verdon,

Considérant la nécessité pour le Parc de recruter un technicien rivière chargé de la coordination des travaux réalisés dans le cadre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la rypisilve du bassin versant du Verdon, élaboré dans le cadre du SAGE Verdon

Considérant que les tâches du technicien rivière consistent en l'assistance aux maîtres d'ouvrage, définition des travaux, programmation, dossiers de financement, consultation des entreprises, coordination et suivi des travaux.

Considérant le plan de financement ci-dessous au titre de l'année 2015 :

Coût total TTC : **36 500 €**
Agence de l'eau (61%) : 22 230 €
PNR Verdon (39 %) : 14 270 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers tels que décrits ci-dessus ;
- autorisent le Président à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 25/09/2014
et publication le 23/09/2014

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme



Le Président
Bernard CLAP

le 01/10/2014

REPUBLIQUE FRANCAISE

Application agréée E-legaite zoom
004-250401072-20140916-DEL14_00_B9_03-DESYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDONDEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
16/09/2014

L'an deux mille quatorze, le seize septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au domaine de Valx à Moustiers-Sainte-Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	12	12
Total des voix : 13		

Etaient présents :

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Antoine FAURE : Aups ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon-sur-Verdon ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Patricia BRUN : Moustiers-Sainte-Marie ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux-les-bains ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
04/09/2014

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Délibération
n° 14 -09 - B6 - 03

Enquête publique du SAGE – dossier de financement complémentaire
Modification du plan de financement

Vu la délibération du bureau en date du 19 septembre 2012 par laquelle les membres du Bureau ont délibéré pour déposer un dossier de demande de subvention pour financer l'enquête publique du SAGE Verdon à savoir la procédure de consultation et la procédure d'enquête publique.

Vu la délibération du Bureau en date du 13 octobre 2013 ;

La demande concernait les frais relatifs au déroulement de ces deux procédures :

- frais de reprographie et d'envoi des différents documents élaborés dans le cadre du SAGE et devant faire obligatoirement partie des dossiers de consultation et d'enquête publique ;
- frais de publicité officielle et de procédure d'enquête publique.

Il s'avère que le dossier de demande de financement avait été sous-évalué car les coûts d'enquête publique se révèlent plus élevé que prévu.

Il est donc proposé aux membres du Bureau de déposer un dossier de demande de subvention complémentaire.

Considérant le plan de financement suivant modifié :

Cout total TTC : 16 194 €

Agence de l'eau (50 %) : 8 097 €

PNR Verdon (50 %) : 8 097 €

Ouï l'exposé du Président,

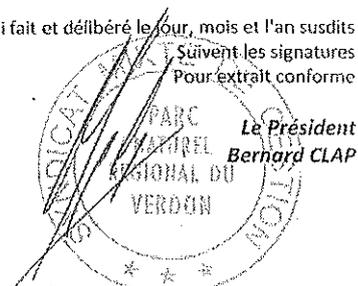
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son nouveau plan de financement ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 01/10/2014
et publication le 18/09/2014

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP



REÇU EN PREFECTURE

Le 01/10/2014

REPUBLIQUE FRANCAISE

Application agréée E-lespautre.com
094-250401072-20140916-DEL14_09_B6_04-DE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
16/09/2014

L'an deux mille quatorze, le seize septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au domaine de Vaix à Moustiers-Sainte-Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	12	12
Total des voix : 13		

Etaient présents :

12 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Antoine FAURE : Aups ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon-sur-Verdon ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Patricia BRUN : Moustiers-Sainte-Marie ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux-les-bains ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
04/09/2014

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Délibération
n° 14 -09 - B6 - 04

COMMUNICATION EAU 2014-2015 – modification du plan de financement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Vu la délibération du Bureau en date du 1^{er} juillet 2014 ;

Considérant l'intérêt pour le Parc du Verdon de pérenniser les actions de communication actuellement financées dans le cadre du contrat rivière, le dossier actuel se terminant au printemps 2014. Il est proposé de déposer un dossier de demande de financement au titre de la période de mi 2014-mi 2015, dans l'attente de l'élaboration d'un nouveau contrat.

Le dossier permet le financement de la lettre Inf'eau, des éditions de documents de communication-sensibilisation, et l'organisation d'événements liés à l'eau.

Considérant le plan de financement suivant modifié :

Coût total TTC : 20 000 €
Agence de l'eau (50 %) : 10 000 €
Région (30%) : 6 000 €
PNR Verdon (20%) : 4 000 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement modifié ;
- Autorisent le Président à solliciter les financeurs selon le plan de financement ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le - 1 OCT. 2014
et publication le 15/09/2014

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme



Le Président
Bernard CLAP

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 01/10/2014

REPUBLIQUE FRANCAISE

Application agréée F. expaite.com
004-250401072-20140916-DEL14_09_B6_05-DE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
16/09/2014

L'an deux mille quatorze, le seize septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au domaine de Valx à Moustiers-Sainte-Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	12	12
Total des voix : 13		

Etaient présents :

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Antoine FAURE : Aups ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon-sur-Verdon ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Patricia BRUN : Moustiers-Sainte-Marie ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux-les-bains ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
04/09/2014

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Délibération
n° 14 -09 - B6 - 05

Mise en œuvre d'un observatoire de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant du Verdon
Opération n°9 : suivi des débits de l'Artuby – modification du plan de financement

Le Parc naturel régional du Verdon joue le rôle de structure gestionnaire du bassin versant du Verdon : il porte et anime les démarches de planification à l'échelle du bassin versant du Verdon.

En 2008, dans le cadre du Contrat rivière Verdon, le PNR Verdon a lancé une étude de la ressource sur le bassin versant de l'Artuby, qui s'est finalisée fin 2010, afin de :

- Caractériser avec le moins d'incertitude quantitative possible les ressources en eau du bassin versant et leurs variations naturelles ;
- Recenser et quantifier tous les prélèvements, transferts et rejets d'eau significatifs à l'intérieur du bassin versant du fait des activités humaines et établir un diagnostic de ces pressions « quantitatives », avec une vision également prospective ;
- Étudier premièrement l'impact quantitatif de ces pressions sur l'hydrologie des cours d'eau ; évaluer secondement l'impact sur les milieux ;
- Proposer un programme d'actions à l'échelle du bassin versant et fournir la matière aux acteurs locaux en vue de la révision du protocole de gestion de 1998.

Le programme d'actions défini dans le cadre de l'étude s'articule autour d'une dizaine d'axes d'actions.

Trois ans après la validation de cette étude, il est proposé comme sujet de stage :

- De réaliser un état des lieux actualisé du bassin sur les axes 2 et 3 de l'objectif 1
- De mettre en œuvre un suivi quantitatif
- De définir le réseau de suivi de la qualité des eaux qu'il serait pertinent de mettre en œuvre sur ce bassin dans le cadre de l'observatoire de l'eau du bassin du Verdon, pour compléter les suivis qualité réalisés par le Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence sur la partie bas-alpine du bassin versant.

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total : 16 335 € TTC soit 15 080 € HT
Agence de l'Eau : 6 676 €
Région : 2 670 €
Conseil Général 83 : 1 335 €
Communauté communes Artuby Verdon : 1500 €
PNR Verdon : 4 154 €

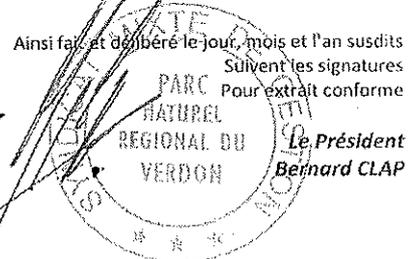
Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement modifié ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers tels que décrits ci-dessus ;
- autorisent le Président à signer toutes pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le - 1 OCT. 2014
et publication le 23/09/2014

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP



REÇU EN PREFECTURE

Le 25/09/2014

Application agréée E-lepalle.com

004-250401072-20140916-DEL14_09_B6_06-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
16/09/2014

L'an deux mille quatorze, le seize septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au domaine de Valx à Moustiers-Sainte-Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	12	12
Total des voix : 13		

Etaients présents :

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Antoine FAURE : Aups ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Annick BATESTI : La Bastide ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon-sur-Verdon ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Patricia BRUN : Moustiers-Sainte-Marie ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux-les-bains ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
04/09/2014

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Délibération
n° 14 -09 - B6 - 06

DISPOSITIF ECOGARDES – ANNEE 2015 **MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon et le programme d'actions 2011-2013,

Les écocardes du Parc accueillent, informent, sensibilisent et valorisent le territoire. Sur proposition du groupe de travail *sensibilisation*, au sein de la commission *tourisme durable* du Parc, le programme d'action, en accord avec la charte du Parc, prévoit la continuité de cette opération

Considérant le plan de financement ci-dessous pour l'année 2015 modifié :

Coût total TTC : 154 000 €
Région : 102 000 €
Conseil Général 83 : 15 000 €
Conseil Général 04 : 6 400 €
Autofinancement : 30 600 €
 Dont PNR Verdon : 23 500 €
 Dont EDF : 7 100 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement modifié ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 25/09/2014
et publication le 23/09/2014



REÇU EN PREFECTURE

Le 25/09/2014

Application agréée F.fepalte.com

004-250401072-20140916-DEL14_09_B6_07-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
16/09/2014

L'an deux mille quatorze, le seize septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au domaine de Valx à Moustiers-Sainte-Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	12	12
Total des voix : 13		

Etaients présents :

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Antoine FAURE : Aups ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Annick BATESTI : La Bastide ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon-sur-Verdon ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Patricia BRUN : Moustiers-Sainte-Marie ; Jean-Pierre BÂUX : Gréoux-les-bains ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
04/09/2014

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Délibération
n° 14 -09 - B6 - 07

Activités de Pleine Nature 2015 : Sport de nature et médiation territoriale

Considérant l'intérêt de mettre en place des activités économiques durables basées sur les activités de pleine nature par le biais de :

- L'adaptation des pratiques : La médiation territoriale est un des principes fondateurs des parcs naturels régionaux en plaçant les acteurs au cœur des projets. Elle est un levier indispensable pour faire émerger des actions pérennes adaptées, à la fois, aux orientations globales et aux contextes locaux.
- La valorisation et préservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers ⇒ développement d'activités douces basées sur la découverte du territoire
- La construction d'une offre alternative : Marque Accueil Parc

Considérant l'intérêt de construire et élaborer, dans la continuité de la convention régionale de développement solidaire et durable des APN, un plan d'actions pluriannuels visant à mettre en valeur les ressources naturelles et culturelles du territoire et s'insérant dans le document d'objectifs de la CIMA et son axe 2 notamment qui vise à « accompagner la valorisation économique des ressources naturelles, culturelles et patrimoniales et des compétences reconnues dans les massifs ».

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC :42 800 €
Conseil régional :20 600 €
Agence de l'eau :13 260 €
EDF :4 280 €
Autofinancement :4 660 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 25/09/2014
et publication le 23/09/2014

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme



Le Président
Bernard CLAP

REÇU EN PREFECTURE

Le 01/10/2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Application agréée e-lepacte.com

004-250401072-20140916-DEL14_03_B6_00-0E

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
16/09/2014

L'an deux mille quatorze, le seize septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au domaine de Valx à Moustiers-Sainte-Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	12	12
Total des voix : 13		

Etaient présents :

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Antoine FAURE : Aups ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon-sur-Verdon ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Patricia BRUN : Moustiers-Sainte-Marie ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux-les-bains ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
04/09/2014

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Délibération
n° 14 -09 - B6 - 08

MARCHE REMPLACEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION CENTRAL ET PRESTATIONS ASSOCIEES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu le Budget du Parc,

Considérant la consultation lancée par le Parc du Verdon dans le cadre d'une procédure adaptée, portant sur le remplacement du système d'information et de communication central et prestations associées (maintenance), sous la forme d'un marché à bons de commandes avec un montant maximum de 130 000 € HT.

Considérant le choix de la proposition formulée par la société SIVEA – PCS entreprises SAS (nom commercial NOEVA), sise 399 route des crêtes 06906 SOPHIA ANTIPOLIS qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères définis dans le règlement de consultation.

Considérant que ce marché sera conclu pour une durée initiale d'un an à compter de la date de notification, et qu'il pourra être renouvelé de façon expresse par périodes successives d'un an, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 4 ans.

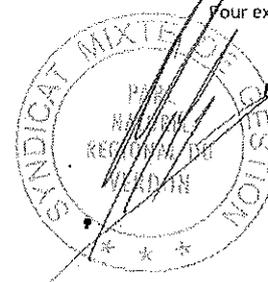
Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Autorisent le Président à signer le marché à bons de commandes « remplacement du système d'information et de communication central et des prestations associées » avec la société SIVEA – PCS entreprises SAS (nom commercial NOEVA), pour un montant maximum de 130 000 € HT, et pour une durée globale de 4 ans ;
- Autorisent le Président à signer tout avenant qui s'avérerait nécessaire ainsi que toutes autres pièces utiles à la réalisation de cette opération.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 01/10/2014
et publication le 23/09/2014

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme



Le Président
Bernard CLAP

REÇU EN PREFECTURE

Le 01/10/2014

Application agréée E-Loq@to.com

004-250401072-20140916-DEL14_09_B6_09-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
16/09/2014

L'an deux mille quatorze, le seize septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au domaine de Valx à Moustiers-Sainte-Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	12	12
Total des voix : 13		

Etaient présents :

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Antoine FAURE : Aups ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Annick BATESTI : La Bastide ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon-sur-Verdon ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Patricia BRUN : Moustiers-Sainte-Marie ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux-les-bains ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
04/09/2014

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Délibération
n° 14-09 -- B6 -- 09

CONVENTION AVEC LE PAYS A3V POUR MISE A DISPOSITION DE MOYENS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Dans le cadre de la préparation de la candidature Leader 2015-2020, un chargé de projet a été recruté par le Pays A3V (cofinancé par le Parc du Verdon).

Le chargé de projet a commencé son contrat durant l'été et il a été initialement hébergé dans les locaux du GAL à Castellane.

Pour des raisons pratiques, il est proposé qu'il finisse la préparation de la candidature dans les locaux de la maison du Parc du Verdon à Moustier Ste Marie, à partir du 1^{er} octobre.

Il est ainsi proposé une convention de mise à disposition de locaux et de moyens administratifs et techniques avec le Pays A3V, à titre gracieux.

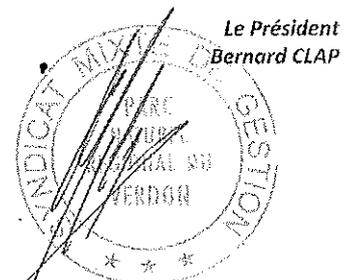
Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la convention de mise à disposition de locaux et de moyens administratifs et techniques avec le Pays A3V, à titre gracieux à compter du 1^{er} octobre 2014 ;
- Autorisent le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le - 1 OCT. 2014
et publication le 23/09/2014



L'an deux mille quatorze, le seize septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au domaine de Valx à Moustiers-Sainte-Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	12	12
Total des voix : 13		

Etaient présents :

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Antoine FAURE : Aups ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Annick BATESTI : La Bastide ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon-sur-Verdon ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Patricia BRUN : Moustiers-Sainte-Marie ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux-les-bains ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
04/09/2014

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Délibération

n° 14 -09 - B6 - 10

CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DES PAYS DU VERDON - ANNEE 2014

Conformément aux décisions actées par les membres financeurs (Conseil Régional et Conseils Généraux), les financements statutaires versés jusqu'en 2011 au Syndicat Mixte des Pays du Verdon ont été partiellement transférés au Parc Naturel Régional du Verdon qui a repris les missions jusqu'alors assurées par le Syndicat Mixte des Pays du Verdon.

De ce fait, le Syndicat Mixte des Pays du Verdon ne perçoit plus, à compter du 1^{er} janvier 2012, aucune participation financière statutaire.

Durant la période préparatoire à la dissolution de la structure, le Syndicat Mixte des Pays du Verdon et le Parc Naturel Régional du Verdon ont validé le principe de la signature d'une convention qui prévoit le versement d'une aide financière du Parc Naturel Régional du Verdon au Syndicat Mixte des Pays du Verdon pour contribuer à la poursuite de ses activités avec notamment la prise en charge à hauteur de 50, % des dépenses de fonctionnement du Budget Général.

Pour l'année 2014, le Syndicat Mixte des Pays du Verdon poursuit :

- les procédures de cession de cet équipement au Conseil Régional,
- la préparation de l'archivage.
- la « mise en état » de l'actif sur les 2 budgets,
- la préparation de la dissolution et des conditions de liquidation.

Parallèlement, le Syndicat Mixte des Pays du Verdon s'attache à finaliser les derniers transferts de mission (et notamment le partenariat avec les diverses intercommunalités) vers le Parc Naturel Régional du Verdon.

La dissolution du Syndicat Mixte des Pays du Verdon est prévue pour le 31 décembre 2014.

Où l'exposé du Président,

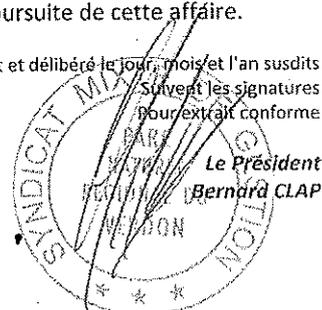
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau

- Approuvent le renouvellement de la convention avec le syndicat mixte des pays du Verdon au titre de l'année 2014 ;
- Autorisent le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 07/10/2014
et publication le 23/09/2014

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP



Le 01/10/2014

REPUBLIQUE FRANCAISE

Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20140916-DEL14_09_B6_11-DESYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDONDEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
16/09/2014

L'an deux mille quatorze, le seize septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au domaine de Valx à Moustiers-Sainte-Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	12	12
Total des voix : 13		

Etaient présents :

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Antoine FAURE : Aups ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Annick BATTISTI : La Bastide ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon-sur-Verdon ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Jean-Paul GOLÉ : Castellane ; Patricia BRUN : Moustiers-Sainte-Marie ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux-les-bains ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
04/09/2014

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Délibération
n° 14-09 - B6 - 11

Avenants aux marchés de travaux relatifs à l'aménagement d'une ferme caprine pédagogique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Budget du Parc,

Vu les délibérations du Bureau du Parc en date du 9 août 2013, 11 septembre 2013, 23 octobre 2013 et 13 novembre 2013 autorisant le Président à signer les marchés de travaux, pour chacun des 11 lots du marché ;

Considérant la nécessité de passer des avenants n° 2 pour les lots 1, 8 et 9 et un avenant n° 3 pour les lots 5 et 6.

Considérant les montants des avenants suivants tenant compte des moins-values et des plus-values :

Lots	Entreprises titulaires	marché initial +avenants déjà signés	avenant objet de la présente délibération HT	marché HT
1	Alpes Sud terrassement / Sonza TP	55 981,00	0	*55 981,00
5	Alpes Provence menuiserie	39 179,99	- 499,80	38 680,19
6	SARL Esclapez	14 475,00	+ 350,00	14 825,00
8	AIC BAT	26 706,13	- 543,49	26 162,64
9	PAYA PEINTURE	14198,00	+ 694,85	14 892,90

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- autorisent le Président à signer les avenants aux marchés avec les entreprises et pour les montants cités ci-dessus ;
- autorisent le Président à signer toutes autres pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le - 1 OCT. 2014

et publication le 23/09/2014

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Registre

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
16/09/2014

L'an deux mille quatorze, le seize septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au domaine de Valx à Moustiers-Sainte-Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	12	12
Total des voix : 13		

Etaient présents :

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Antoine FAURE : Aups ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Annick BATESTI : La Bastide ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon-sur-Verdon ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Patricia BRUN : Moustiers-Sainte-Marie ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux-les-bains ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
04/09/2014

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Délibération
n° 14 -09 - B6 - 12

Définition d'un plan de gestion des matériaux et des espaces de mobilité du Haut Verdon et de ses principaux affluents - Complément à la délibération du 14 mars 2014

Pendant la phase de consultations des assemblées préalable à l'enquête publique du SAGE, beaucoup de remarques sont remontées concernant la gestion des matériaux sur le Haut Verdon.

D'autre part, suite aux épisodes de crues du printemps 2013, des demandes ponctuelles d'intervention ont été formulées (érosions de berges).

Enfin, sur le haut Verdon, un programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve est mis en œuvre par le SIVU d'entretien des berges du Verdon. En 2013, dans le cadre du bilan de la programmation 2009-2013, les besoins en termes de gestion des atterrissements ont été mis en lumière

Au vu de ces différents éléments, le besoin d'un plan de gestion sédimentaire afin d'aborder ces problématiques de façon globale à l'échelle du bassin, de répondre aux objectifs du SAGE, et d'éviter les interventions ponctuelles sans vision globale à moyen terme, a été validé par l'ensemble des acteurs sur ce bassin.

L'étude qui fait l'objet de cette demande de subvention concerne l'élaboration du plan de gestion des matériaux et des espaces de mobilité, qui portera sur la gestion sédimentaire ainsi que la gestion des iscles présents dans le mineur du Verdon et de ses principaux affluents.

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC :	160 000 €
Agence de l'eau (50 %)	80 000 €
Conseil régional (15 %)	24 000 €
Conseil général 04 (15 %)	24 000 €
Autofinancement :	
Parc du Verdon.....	16 000 €
SIVU entretien berges du Verdon	16 000 €

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 07/10/2014
et publication le 23/09/2014

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/10/2014

Application n° 04-2504-01972-2014 0316-DEL14_09_B6_13-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
16/09/2014

L'an deux mille quatorze, le seize septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au domaine de Valx à Moustiers-Sainte-Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	12	12
Total des voix : 13		

Etaient présents :

11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Antoine FAURE : Aups ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Annick BATESTI : La Bastide ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon-sur-Verdon ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Patricia BRUN : Moustiers-Sainte-Marie ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux-les-bains ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
04/09/2014

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Délibération
n° 14 -09 - B6 - 13

Remboursement de frais à M. Dominique CHAVY

M. Dominique CHAVY, responsable du pôle patrimoine naturel du PNR Verdon a fait l'avance de frais de repas à l'occasion d'une réunion avec le groupe chiroptères de Provence dans le cadre de l'inventaire des chauves-souris sur le territoire du PNR Verdon.

Le Président propose aux membres du Bureau de rembourser M. Dominique CHAVY de ces frais pour un montant s'élevant à 68,86 € TTC.

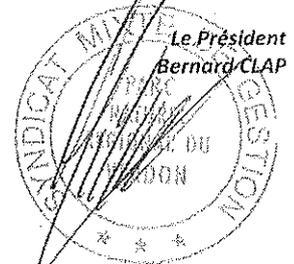
Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau

- approuvent le remboursement à M. Dominique CHAVY pour un montant de 68,86 € TTC ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 07/10/2014
et publication le 23/09/2014

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme



(R)

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DES ALPES
 DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
 PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
 16/09/2014

L'an deux mille quatorze, le seize septembre,
 Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au domaine de Valx à Moustiers-Sainte-Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	12	12
Total des voix : 13		

Etaient présents :
11 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Antoine FAURE : Aups ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Annick BATESTI : La Bastide ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon-sur-Verdon ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Patricia BRUN : Moustiers-Sainte-Marie ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux-les-bains ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson
1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) : Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
04/09/2014

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Délibération
 n° 14 -09 - B6 - 14

Programme opérationnel 2014-2016 de la convention de partenariat entre le Parc naturel régional du Verdon et la Société du Canal de Provence

Le Président rappelle que la convention cadre de partenariat entre le PNR Verdon et la Société du Canal de Provence se traduit par un programme opérationnel triennal défini conjointement entre le Parc et la SCP, précisant les types de collaborations et les axes d'intervention.

La nouvelle convention de partenariat 2014-2020 a été validée par le comité syndical du 3 juin dernier et signée le 19 juin au Tholonet.

Il convient maintenant de valider le programme opérationnel triennal joint à l'ordre du jour. Le Bureau devra notamment définir le plafond de l'aide attribuée pour l'amélioration des stations d'épuration.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du Bureau :

- valident le programme d'actions triennal 2014-2016 tel que présenté et joint à la présente délibération,
- décident de baisser le plafond de l'aide SCP à 250 000 € par projet.
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
 Suivent les signatures
 Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
 Après transmission en Préfecture
 Le **24 FEV. 2015**
 et publication le **23 SEP. 2014**

Le Président
Bernard CLAP

